

À C O N S E R V E R



DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES  
**RISQUES  
MAJEURS**





# LES RISQUES MAJEURS

Chères Jarroises, Chers Jarrois,

En Isère, de très nombreuses communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. La commune de Jarrie ne fait pas exception, puisqu'elle est potentiellement soumise aux deux types de risques. Le maire et les conseillers municipaux sont très sensibles au sujet : depuis de nombreuses années, ils mettent en place des outils qui, si un problème survient, permettent de mettre en sécurité les Jarrois dans les meilleures conditions possibles.

On peut citer entre autres : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), créé en 1994 et dont la dernière mise à jour date de 2017, fait l'objet d'exercices réguliers. En 2012, le PCS a été déclenché réellement, suite à de violentes chutes de neige. Il a pleinement joué son rôle d'aide à la décision en situation de crise. D'autres outils existent, comme le système téléphonique d'alerte des populations ou le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document, édité une première fois en 2006, est ici présenté dans une nouvelle version qui tient compte des évolutions, en particulier au niveau des risques industriels.

Ce document est fait pour vous ! Il vous permet de connaître les consignes de sécurité à appliquer selon chaque type de risques. Alors lisez-le et gardez-le à portée de main pour pouvoir l'utiliser en temps voulu !

**Raphaël Guerrero**  
*maire de Jarrie*







# SOMMAIRE

## Risques naturels

|                                                                                   |                                                        |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------|
|  | Les inondations et crues torrentielles .....           | P 2  |
|  | Les tempêtes .....                                     | P 4  |
|  | Les chutes de neige abondantes .....                   | P 5  |
|  | Les feux de forêts .....                               | P 6  |
|  | Les mouvements de terrain et les chutes de blocs ..... | P 7  |
|  | Les séismes .....                                      | P 8  |
|  | Les Ruines de Séchilienne .....                        | P 10 |

## Risques technologiques

|                                                                                   |                                            |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------|
|  | Les risques industriels .....              | P 12 |
|  | Le transport de matières dangereuses ..... | P 14 |
|  | Les ruptures de barrage .....              | P 16 |

|                                                                                    |                                    |      |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------|
|  | Quelles actions communales ? ..... | P 18 |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------|

# RISQUES NATURELS

## Inondations

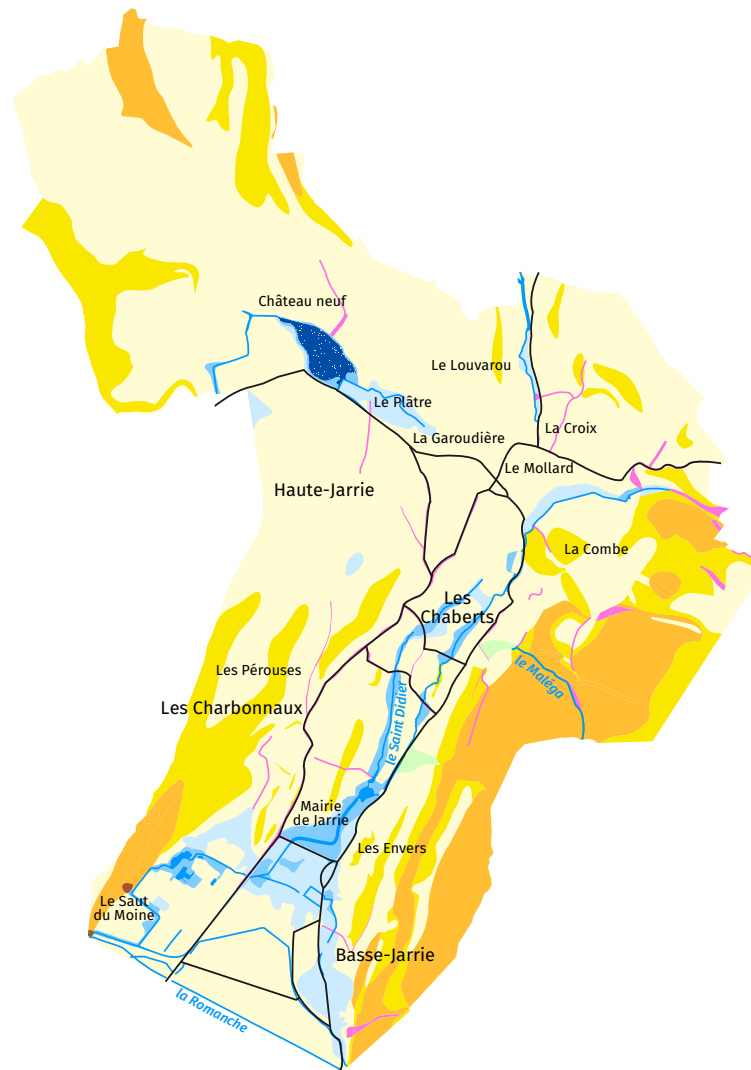
Zones soumises aux aléas inondations et crues torrentielles

faible moyen fort

## Mouvements de terrain

Zones soumises à l'aléa mouvements de terrain

faible moyen fort





# LES INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



## Les crues de la Romanche

La Romanche marque la limite physique entre Jarrie et Champ sur Drac. Au cours de l'histoire, cette rivière a provoqué de nombreuses crues. En juillet 2012, la préfecture de l'Isère a établi une nouvelle carte du risque inondation et défini ainsi les limites du nouveau Plan de Prévention du Risque Inondation ou PPRI de la Romanche. L'Association Syndicale Romanche Aval est chargée de l'entretien des berges et des digues de protection autour du lit de la Romanche. Aujourd'hui, grâce aux différents travaux réalisés, le risque de crue est considéré comme faible.

### *Coup d'œil dans le rétroviseur*

*En 1966, une inondation importante de la Romanche avait engendré des dégâts importants sur le parking de l'usine Arkema, quasiment emporté par la crue.*

## Les crues torrentielles

Deux ruisseaux traversent la commune de part en part : Le Saint-Didier et le Maléga. Suite à de fortes pluies, des crues torrentielles peuvent se déclencher et faire sortir l'eau du lit des ruisseaux pour se répandre dans les terrains limitrophes. Depuis le début des années 2000, la mairie a engagé une série de travaux et a créé trois bassins de rétention le long des cours d'eau (1000m<sup>3</sup> aux Rivollets, 2000m<sup>3</sup> entre le domaine et la route de Bon Repos et 150m<sup>3</sup> en amont du collège).

### *Coup d'œil dans le rétroviseur*

*En 2003, une crue brutale a inondé la cantine ainsi que le foyer du collège du Clos Jouvin. Plus de 20 cm d'eau s'étaient répandus dans l'établissement.*



## Les montées de nappe phréatique

Au hameau du Plâtre, en proximité immédiate avec la zone marécageuse de l'étang de la réserve naturelle, un risque d'inondation existe par montée de la nappe phréatique.

### Pour s'informer

Météo France diffuse quotidiennement des cartes de vigilance où le niveau de risque est symbolisé par des couleurs allant du vert au rouge.

<http://vigilance.meteofrance.com/>

# QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

## DÈS LE DÉBUT DE L'ALERTE (dans la mesure du possible)



Obturer les entrées d'eau  
(portes, fenêtres)



Couper le gaz et l'électricité

## PENDANT L'ALERTE



Monter à l'étage, sinon  
sur une hauteur



Ne pas aller chercher  
les enfants à l'école



Allumer la radio (France Bleu  
Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)



Ne pas entreprendre une  
évacuation, sauf sur l'ordre  
des autorités



Ne pas s'engager sur une route  
inondée

## EN PRÉVISION, PENSER À :



Mettre au sec les meubles,  
objets, produits



Amarrer les cuves, prendre  
des mesures pour éviter  
la pollution de l'eau (fuel,  
produits toxiques)



Faire des réserves d'eau  
potable



Se préparer à une éventuelle  
évacuation

## APRÈS



Aérer et nettoyer les pièces



Ne rétablir le gaz ou  
l'électricité que si l'installation  
est sèche



Chauffer dès que les conditions  
le permettent





## LES TEMPÊTES

Divers épisodes météorologiques intenses se sont succédé ces dernières années en France (tempête de 1999, Xynthia en 2010, etc.). La commune de Jarrie peut être soumise à des épisodes de vent violent. Depuis 1999, Météo France a mis en place un système d'alerte (vert à rouge). En cas d'alerte, les maires sont prévenus de l'imminence du risque et peuvent alors prévenir leurs administrés.



## QUE FAIRE EN CAS DE TEMPÊTE ?

### PENDANT L'ALERTE



Fermer portes et fenêtres



Débrancher les appareils électriques en cas d'orage



Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)



Téléphoner et se déplacer uniquement en cas d'urgence

### PENSER À



Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés

### EN PRÉVISION



Réaliser régulièrement l'entretien des arbres (élagage, abattage...)





## LES CHUTES DE NEIGE ABONDANTES

Le point culminant de Jarrie atteint 733 mètres. La commune, toute en pente, se situe de surcroît au sud du bassin grenoblois, où des phénomènes atmosphériques peuvent être décuplés. Les épisodes neigeux peuvent avoir des conséquences importantes, comme des coupures d'électricité ou la chute d'arbres bloquant les voies de circulation. Des astreintes sont organisées chaque hiver, afin que les services de déneigement soient prêts en cas de chutes de neige.

### Coup d'œil dans le rétroviseur

*Le 28 octobre 2012, des chutes de neiges inhabituelles couvrent rapidement la commune d'un manteau neigeux de 50 à 60 cm, provoquant des dégâts importants sur les arbres et le réseau de distribution d'électricité. A ce jour, c'est l'unique fois où le maire de Jarrie a déclenché le Plan Communal de Sauvegarde afin d'organiser les secours.*

## QUE FAIRE EN CAS DE CHUTES DE NEIGE ?



Utiliser des équipements spéciaux et éviter de prendre la route en cas de neige abondante



Ne pas stationner sous les lignes électriques



S'abriter sous un toit solide



Ne pas monter sur un toit pour le déneiger





## LES FEUX DE FORÊTS

La commune de Jarrie est vaste et s'étend sur 1326 hectares. Une partie importante de ces terrains est couverte de forêts et de prairies. Les incendies se déclarent lorsque les conditions météorologiques sont favorables (sécheresse prolongée, vent, imprudence, etc.). Les incendies peuvent aussi se déclencher lors d'un écobuage mal maîtrisé sur un terrain agricole. Jarrie n'a jamais connu d'incendie important.



## QUE FAIRE EN CAS DE FEU DE FORÊT ?

### DANS LA NATURE



S'écloigner en se déplaçant face au vent

### EN INTÉRIEUR



Fermer et arroser les portes, volets et fenêtres



Occulter les aérations avec un linge humide



Se tenir informé de la propagation du feu (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)



Se préparer à évacuer



Couper le gaz et l'électricité

### DURANT LES PÉRIODES DE FORTE SÉCHERESSE



Ne pas allumer de barbecue



Ne pas tirer de feux d'artifices ni de pétards



Ne pas jeter de mégots de cigarettes par terre



Repérer les chemins d'évacuation

**Rappel : le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté préfectoral.**



# LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET LES CHUTES DE BLOCS

## Il existe deux types de mouvements de terrains

- Les glissements, qui sont généralement lents
- Les coulées, qui sont des phénomènes beaucoup plus rapides.

Ils sont liés à la nature géologique du terrain et surviennent généralement suite à des événements climatiques (forte pluie, dégel, chaleur...). La commune n'a pas connu d'accidents de ce type, mais la déclivité naturelle de Jarrie ne la préserve pas de ce risque. Le secteur allant de la Croix de la Vue jusqu'au nord des Chaberts est considéré comme une zone à risque.

## Les chutes de blocs

Il s'agit de mouvements brutaux qui engendrent la chute de pierres. Le secteur concerné par ce risque est le Saut du Moine.

## QUE FAIRE EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN ?



Fuir la zone dangereuse



Ne pas revenir sur ses pas



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

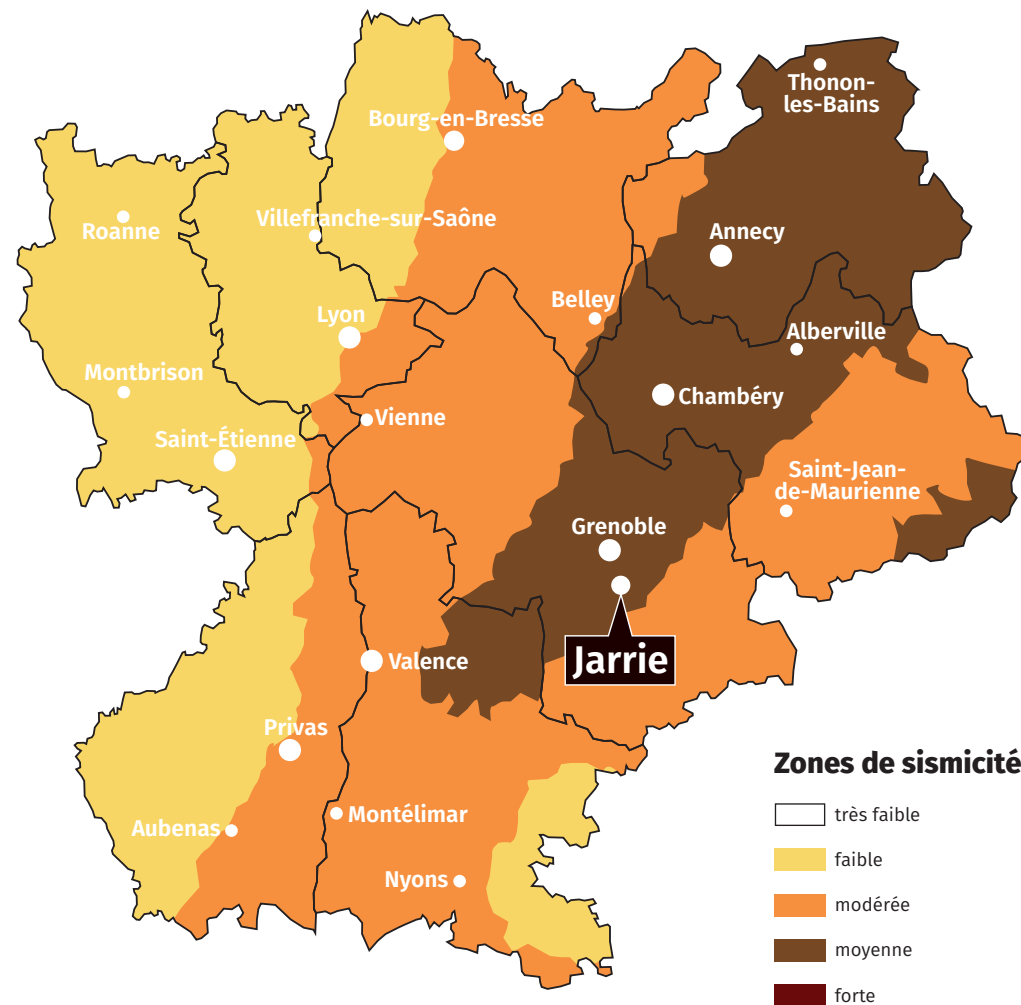


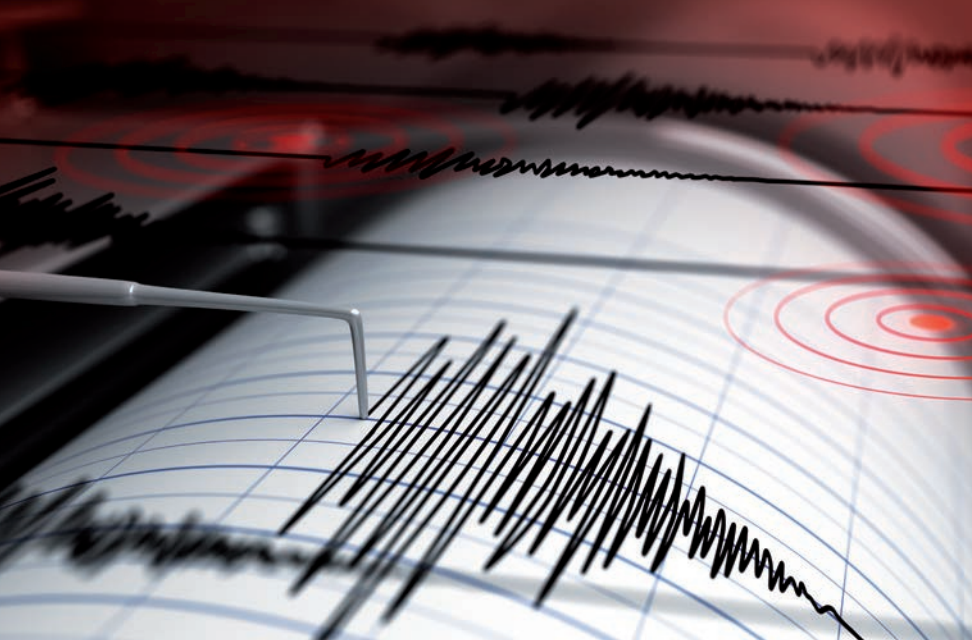




# LES SÉISMES

La commune de Jarrie, tout comme une grande partie du département de l'Isère se trouve dans une zone sismique. Jarrie ainsi que l'ensemble des communes du bassin grenoblois est classé au niveau dit « moyen ».





### **Coup d'œil dans le rétroviseur**

*Des secousses légères sont régulièrement ressenties. Les 23 mai et 10 septembre 2016, des secousses de magnitude 2 environ sur l'échelle de Richter ont été enregistrées (épicentre Vizille).*

*Le 7 avril 2014, une secousse de magnitude 5 environ (épicentre Hautes-Alpes), a été ressentie dans toute la région grenobloise.*

## **QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME ?**

### **À L'INTÉRIEUR**



Se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres.

### **À L'EXTÉRIEUR**



S'éloigner des bâtiments, des arbres ou des lignes électriques

### **EN VOITURE**



S'arrêter et conserver sa ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse soit arrêtée



Ne pas aller chercher les enfants à l'école

### **APRÈS LA SECOUSSE**



Couper le gaz



Emporter les objets de première nécessité (couverture, médicaments) et évacuer le bâtiment sans utiliser les ascenseurs



Écouter la radio (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)



Utiliser le téléphone qu'en cas d'urgence

**Attention aux répliques !  
Un séisme comporte une secousse principale, parfois accompagnée d'une ou plusieurs répliques les jours suivants.**



## LES RUINES DE SÉCHILIENNE

Les Ruines de Séchilienne est le nom d'une montagne située sur la commune de Séchilienne. Elle est la montagne la plus surveillée de France depuis 1985 (installation de capteurs). De par la roche qui la compose (micaschiste), très friable, des blocs et des roches se détachent régulièrement et finissent leur course en fond de vallée, en particulier suite à des événements météorologiques comme les successions de gel/dégel en hiver et les fortes précipitations.

Depuis la fin des années 1990, les rapports d'experts évaluant les risques de chutes de blocs à moyen et long terme se succèdent. Aujourd'hui, les experts s'accordent sur un scénario probable d'une chute de roches de 3 millions de m<sup>3</sup> maximum en une ou plusieurs fois et des chutes plus régulières de plus faibles quantités de plusieurs centaines ou plusieurs milliers de mètres cubes.

En cas d'éboulement très important, les roches pourraient former un barrage retenant l'eau de la Romanche. Selon les dernières études réalisées, l'eau devrait finir par recouvrir l'obstacle et l'éroder avec le temps. La crainte de l'inondation massive en contre-bas de la retenue d'eau a fait place à un faible risque de crue de la Romanche.

## QUE FAIRE SI LE BARRAGE CRÉÉ PAR L'ÉBOULEMENT CÈDE SUBITEMENT ?

(VOIR CONSIGNES INONDATIONS PAGE 2)



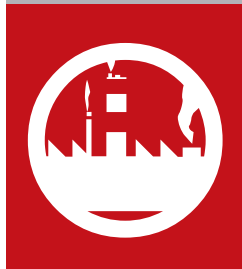


# RISQUES TECHNOLOGIQUES

## Zonage réglementaire

-  Périmètre d'exposition au risque toxique
-  Périmètre d'exposition au risque de surpression
-  Périmètre d'exposition au risque thermique
-  Transport de matières dangereuses
-  Périmètre des usines
-  Limite de la commune de Jarrie





## LE RISQUE INDUSTRIEL

La commune accueille depuis un siècle des usines chimiques dont deux entreprises classées dans la catégorie « SEVESO seuil haut ». Suite à l'accident d'AZF à Toulouse en septembre 2001, la loi du 30 juillet 2003 impose la mise en place d'un Plan de Prévention sur les Risques Technologiques (PPRT) des sites industriels classés. Le PPRT de la plate-forme chimique de Jarrie a été révisé en mai 2015. Les mesures mises en place par les usines dans le cadre du PPRT ont permis de réduire considérablement le périmètre des risques sur la commune.



L'usine Arkema de Jarrie produit essentiellement du chlore et de l'eau oxygénée. Pour cette dernière production, il s'agit de la plus grosse unité au monde. Arkéma produit également sur le site du chlorate de sodium, du chlorure de méthyle, de la javel et divers produits dérivés. Les risques industriels concernent principalement le stockage du chlore et du chlorure de méthyle, par la dispersion accidentelle d'un gaz dans l'air pouvant engendrer des intoxications et des brûlures : on parle du risque toxique. Le risque thermique (incendie) et de surpression (explosion) est considéré comme faible.

L'usine Areva-Cezus produit pour l'essentiel du zirconium et du hafnium destinés aux centrales nucléaires, mais aussi du chlorure de magnésium. Le risque principal concerne l'intoxication. Les risques d'explosion et d'incendie sont limités à l'enceinte de l'usine.



### **Une sirène d'alerte**

*Tout comme le risque barrage, il existe une sirène qui permet d'alerter les populations en cas d'accident chimique. Elle est testée le premier mercredi de chaque mois à 12h05. Il s'agit d'un son modulé de trois fois 1min 41 s. Apprenez à le reconnaître pour vous mettre à l'abri au plus vite en cas d'alerte. La fin d'alerte est annoncée par un son continu de trente secondes.*

*Vous pouvez écouter ce signal d'alerte sur le site <http://www.lesbonsreflexes.com/> ou au 0800 50 73 05.*

## **QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT CHIMIQUE ?**

### **EN CAS D'ALERTE (déclenchement de la sirène)**



**Se mettre à l'abri à l'intérieur du bâtiment le plus proche**



**En voiture : se garer, arrêter le moteur et rentrer dans le bâtiment le plus proche**



**Se confiner en fermant les fenêtres et les volets, en arrêtant et en bouchant les ventilations**



**Écouter la radio et suivre les consignes (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)**



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école**



**Ne pas fumer et éteindre toute flamme**



**Ne pas téléphoner**



# LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Disposant de plusieurs industries sur la plateforme chimique, la commune de Jarrie est tout spécialement concernée par le risque lié aux transports de matières dangereuses. Le risque est variable selon les produits transportés : physico-chimique, toxique, explosible, etc. En cas d'accident et en fonction du produit concerné, les conséquences peuvent être importantes pour l'homme et/ ou l'environnement dans le périmètre autour de l'accident.

## **Coup d'œil dans le rétroviseur**

*Le 4 septembre 2013, un wagon de chlorure de méthyle est sorti des rails à l'endroit d'un aiguillage. La trafic ferroviaire a été interrompu sur la ligne et il a fallu près de 24h pour remettre le wagon sur la voie ferrée. Le wagon étant intact, il n'y a pas eu de dispersion de produits chimiques dans l'environnement.*



## **Le transport par camion**

Ce risque concerne pour l'essentiel les axes principaux qui desservent le site industriel (pour l'essentiel la RN85 et la D112). La traversée de la commune par la D112 est normalement interdite aux matières chimiques dangereuses : le transit doit s'effectuer par la Rocade Sud et la RN85. Les risques sont donc faibles et diffus. Les chauffeurs qui conduisent ces camions reçoivent une formation spécifique renouvelée tous les 5 ans.

## **Le transport ferroviaire**

Depuis de très nombreuses années, une partie de la production du site industriel de Jarrie transite par le fret ferroviaire. Ainsi des wagons circulent tous les jours entre Jarrie et Pont de Claix sur la voie ferrée reliant Jarrie à Grenoble. Le risque d'accident est faible car ce mode de transport est l'un des plus sûrs. Les wagons sont spécialement conçus pour le transport de matières dangereuses et aucun accident





majeur n'est survenu à Jarrie. La perte de confinement d'un wagon est toujours possible et selon le produit transporté et la quantité libérée, il peut y avoir un risque d'incendie, d'explosion et d'intoxication aux abords de l'accident.

### Les canalisations

Les usines de la plate-forme chimique utilisent également les canalisations ou pipe-lines pour transporter leurs matières dangereuses. Il s'agit d'un mode de transport considéré comme très sûr. Ces canalisations se concentrent le long de la RN 85 et sont au nombre de quatre : elles transportent du gaz naturel, de l'acide chlorhydrique, de l'azote et de l'oxygène. Une est enterrée (gaz naturel) et les trois autres sont aériennes. En cas de rupture de canalisation, les risques varient en fonction du produit. Certains gaz sont inflammables et explosibles, d'autres provoquent chez l'homme des brûlures et des suffocations.

# QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT AVEC UN TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

## VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT ROUTIER



Relever le numéro sur la plaque orange à l'avant ou l'arrière du camion



S'éloigner de la zone à risque



Appeler le 18 ou le 112 et donner l'information

## DANS TOUS LES CAS DE FIGURE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ SONT :



Se mettre à l'abri dans un local fermé



Suivre les consignes des Services Incendie et de Secours



Fermer les fenêtres, arrêter la ventilation, boucher les aérations



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas fumer et éteindre toute flamme



Écouter la radio (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)

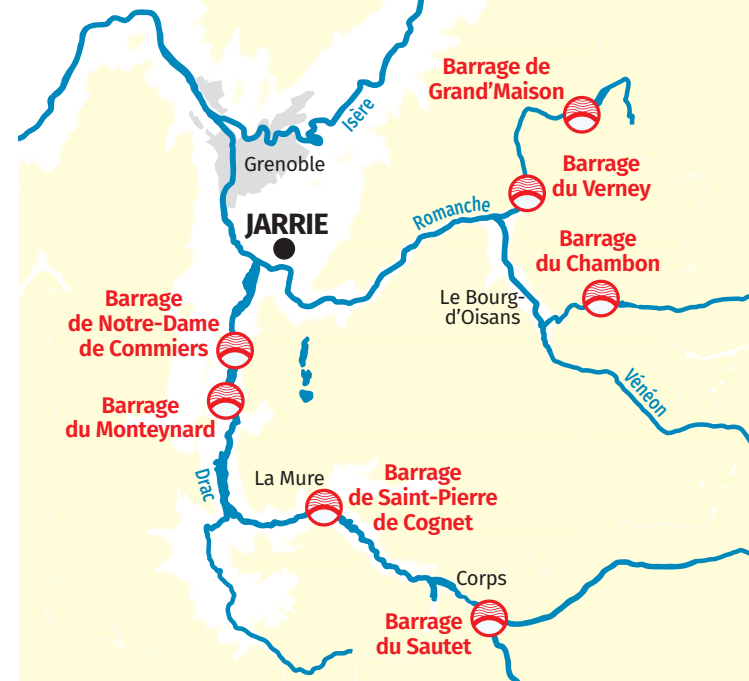
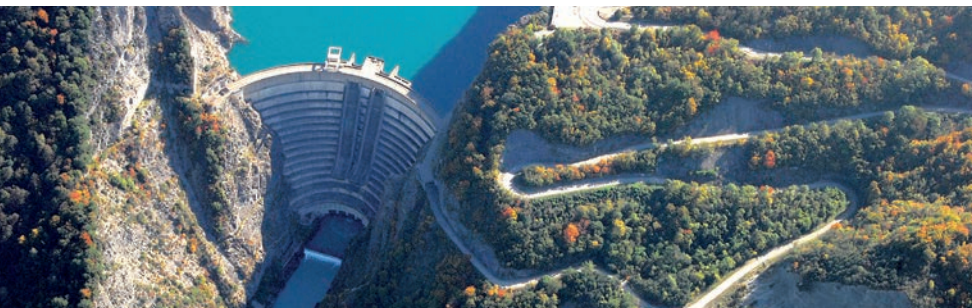


Ne pas téléphoner



## LES RUPTURES DE BARRAGE

Sept barrages ont été construits en amont de Jarrie. Ils ont pour vocation la production d'électricité. Le tableau ci-contre indique à quelle vitesse la commune serait atteinte par chacune des vagues d'eau, en cas de rupture complète du barrage (on parle d'effacement). Ce risque reste néanmoins très faible, car les ruptures de barrage interviennent plus probablement à la première mise en eau. Un accident de ce type a eu lieu en France en 1959 (barrage du Malpasset). Les barrages font l'objet d'une surveillance étroite par leur exploitant.



### Sirène d'alerte

Il existe une sirène spécifique qui a pour vocation d'alerter les habitants si la rupture d'un barrage venait d'avoir lieu. Cette sirène dite « corne de brume » est testée le 1<sup>er</sup> mercredi des mois de mars, juin, septembre et décembre, vers 12 h. Il s'agit d'une alerte sonore d'une durée de deux minutes constituée d'un son de deux secondes, séparé d'un intervalle de trois secondes. Tendez l'oreille et apprenez à la reconnaître. Un réseau de sirènes est installé dans la zone dite de « sécurité immédiate » (zone du premier quart d'heure) dans le quartier de Basse-Jarrie.



| Nom du barrage         | Temps d'arrivée de la vague | Hauteur maximum de la vague |
|------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Monteynard             | 10 à 14 min.                | 9 m                         |
| Notre-Dame de Commiers | 1 h 30                      | 4 m                         |
| Le Sautet              | 1 h 30                      | 5 m                         |
| Grand'Maison           | 1 h 14                      | 6 m                         |
| Le Verney              | 2 h                         | 6 m                         |
| Chambon                | 2 h 13                      | 6 m                         |

# QUE FAIRE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE ?

## AVANT L'ALERTE



Mémoriser le signal d'alerte « corne de brume » et les consignes pour la zone du premier quart d'heure

## PENDANT L'ALERTE



Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou les étages supérieurs d'un immeuble



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas prendre l'ascenseur



Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile



Ne pas revenir sur ses pas

## PENSER À



Écouter la radio et suivre les consignes (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence



Couper le gaz et l'électricité



## QUELLES ACTIONS COMMUNALES ?

Les élus de Jarrie se préoccupent depuis plusieurs décennies des questions de sécurité et ont mis en place des dispositifs afin de protéger les Jarrois en cas d'accident. En parallèle, les supports de communication de la commune (DICRIM, Jarrie Mag, [www.ville-jarrie.fr](http://www.ville-jarrie.fr), page facebook « Ville de Jarrie »...) diffusent des messages de prévention et d'information sur les risques afin que chaque habitant puisse se prémunir et agir au mieux en cas d'accident. Ces questions sont également abordées lors des réunions publiques.

***Solidarité entre habitants : en cas de chute de neige, de grand froid ou d'épisode de canicule par exemple, rendez régulièrement visite à vos voisins isolés pour vous assurer qu'ils vont bien et ne manquent de rien.***



### **Le Plan Communal de Sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document qui regroupe tous les risques référencés dans la commune avec pour chacun d'eux une fiche « action » et des cartes définissant les périmètres de risques. C'est un outil d'aide à la décision dans la mise en œuvre des secours pour les équipes sur le terrain. Le premier PCS date de 1995. Depuis, il est remis à jour régulièrement et la dernière actualisation date de 2017. Des exercices sont réalisés périodiquement afin que les élus et le personnel communal acquièrent et conservent les bons réflexes. Le PCS n'a été armé qu'une seule fois en 2012 (chute de neige très abondante).



## Le système d'alerte téléphonique des populations

Depuis le début des années 2000, la commune dispose d'un système d'appels en masse. Ce système diffuse un message vocal par téléphone à plusieurs centaines de personnes à la fois. Il permet de toucher très rapidement les habitants qui se sont inscrits. Si vous n'êtes pas inscrits ou si vous souhaitez modifier vos coordonnées, n'hésitez pas à remplir le formulaire prévu à cet effet. Il est disponible sur le site internet de la commune : [www.ville-jarrie.fr](http://www.ville-jarrie.fr) et à l'accueil de la mairie.

## Les exercices dans les écoles

On sait mieux réagir face à une difficulté lorsque l'on y est préparé. C'est pourquoi chaque année en lien avec Arkema, la mairie de Jarrie organise un exercice dans les écoles et participe à celui du collège. Ainsi, dès le plus jeune âge, les enfants connaissent les consignes de mise à l'abri en cas d'accident chimique.

### À noter

*En cas d'alerte, les enfants scolarisés sont pris en charge et mis en sécurité. Suivez les consignes de ce guide et n'allez pas chercher vos enfants avant la fin de l'alerte.*

## Les autres exercices

Tous les cinq ans environ, la Préfecture organise des exercices grandeur nature afin que tous les acteurs de terrain sachent travailler ensemble en situation de crise (industriels, administration d'Etat, pompiers, Samu, personnel municipal). Cet exercice permet de simuler un Plan Particulier d'Intervention ou PPI activité lorsqu'un accident chimique dépasse les limites de l'enceinte de l'usine.

## Les autres moyens

La police municipale est dotée de véhicules avec haut-parleurs. Ainsi en cas d'accident, ils peuvent circuler dans les rues de la commune et diffuser un message sonore aux habitants.

Arkema dispose de panneaux lumineux d'information le long de la RN 85 et route de l'électrochimie. Ces panneaux sont activés par Arkema lorsqu'un gaz se disperse afin d'interdire la circulation.





DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES

# RISQUES MAJEURS

**Mairie de Jarrie**  
100, montée de la Creuse  
38560 Jarrie  
Tél. : 04 76 68 88 01  
[www.ville-jarrie.fr](http://www.ville-jarrie.fr)